



AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille/mon fils* s'engage :

☞ La commune de Sainte-Marie ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.

☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

☞ La commune de Sainte-Marie s'engage à souscrire à un contrat d'assurance « Responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

NOM

Prénom:

Adresse :

35600 SAINTE-MARIE

À participer à l'opération « Argent de poche »

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

☐ Autorise les prises de vues de mon enfant *

☐ Refuse les prises de vues de mon enfant *

Fait à Sainte-Marie, le ____/____/____

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé » :

*cocher la mention utile



Dispositif « ARGENT DE POCHE »

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025

A déposer complet avant le 16 juin 2025 à la mairie

PHOTO
D'IDENTITÉ
(facultatif)

Vacances d'été

Missions du 7 au 11 juillet 2025

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez la case correspondante) : ☐ M ☐ F

Date de naissance : / / Âge :

Adresse :

35600 SAINTE-MARIE

Téléphone : ____/____/____/____ et /ou 06/____/____/____/____

Adresse mail (obligatoire)@.....

Situation :

☐ Lycéen(ne) : Précisez l'établissement et la classe :

☐ Étudiant(e) : Précisez l'établissement et la classe :

☐ Demandeur d'emploi

Moyen de locomotion :

Pièces à joindre :

☐ Pièce d'identité ☐ Autorisation parentale complétée et signée

☐ Attestation d'assuré(e) social (carte vitale) ☐ Contrat de participation complété et signé

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile

☐ Justificatif de domicile

Tout dossier incomplet sera refusé



CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter les lieux du chantier avant l'horaire prévu.

Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h00.
- Chaque année je peux participer au maximum à 20 demi-journées d'activités.
- La périodicité de l'activité est déterminée par la Commune de Sainte-Marie.

Concernant la réalisation des chantiers :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Étant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront être éteints.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées : entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation du chantier :

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier de 3h, soit 5 euros de l'heure.

La commune se réserve le droit d'annuler les missions s'il n'y a pas suffisamment de postulants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Sainte-Marie,
Le :

Signature du participant
précédée de la mention « lu et approuvé » :